

BORDEREAU D'ENVOI

AFFAIRE

O.V.N.I.

GROUPEMENT

de

COMPAGNIE OU ESCADRON

de

UNITÉ

BT de

P.V. N°241

/ 1982

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES  
QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE  
ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE  
← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

82306777

OBJET DE LA PROCÉDURE

OBSERVATION D'OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIÉS

ENQUÊTE

<input checked="" type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE

AUTRE

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	- Procès-verbal de synthèse
2	- Procès-verbal d'audition de témoin G M
3	- Procès-verbal d'audition de témoin R J M
4	- Procès-verbal d'audition de témoin D L épouse D
5	- Plan de situation.

N° Sepra: 1982308118

COMMANDEMENT RÉGIONAL  
DE LA GENDARMERIE

14 AVR. 1982

No ..... / 3 ..... ( B )

DÉSIGNATION : DGGV BER

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)	NOMBRE D'EXEMPLAIRES
2	M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A
1	Monsieur le Préfet de
1	Monsieur le Général Cdt la
2	Ministère de la Défense, Direction Générale de la Gendarmerie. Bureau Emploi, renseignements Section Opérations à
1	ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt de Gant. LE

DESTINATAIRES

SUITE DU B.E. SUR PAGE(S) SUIVANT(E)

8 AVR. 1982

VU ET TRANSMIS  
Le Colonel T  
Cdt le Groupement  
de  
DATE, SIGNATURE, CACHET

<b>GENDARMERIE NATIONALE</b>	
COMPAGNIE OU ESCADRON	
de	
UNITE	
Brigade de	
CODE UNITE	PROCÈS-VERBAL N° / 197
03269	241/1982

PROCES-VERBAL

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

D E

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

N° PIÈCE N° FEUILLET

01

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

**Objet : OBSERVATION D'OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIÉS**

NOUS SOUSSIGNÉ(S) B J Adjudant, O.P.J.  
F B Gendarme, A.P.J.  
 VU L'ES ARTICLE(S) 16 à 20 et 75 du Code de Procédure Pénale,  
 RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR vingt-et-un février mil neuf cent quatre vingt-deux, à six heures quinze, Monsieur G M 39 ans, domicilié à , nous informe téléphoniquement qu'il a observé un objet volant non identifié. Il précise que l'objet est encore visible et que Monsieur R a remarqué le même phénomène.

**- E N Q U E T E -**

Le 21 février 1982 à 6 heures 25, nous nous transportons à G où nous rejoignons Monsieur G qui observe un minuscule point lumineux très haut dans le ciel au Sud de . Ce point brille faiblement. A cette heure, il fait jour, la température est à moins cinq, le ciel est dégagé et le soleil se lève à l'Est.

Nous rendons compte de ces faits à notre commandant de Compagnie à (réf : message n° 138/2) et nous informons Monsieur le Maire de

Messieurs G et R ont observé un objet sphérique lumineux d'un diamètre de 20 à 30 centimètre. Les détails de l'objet ont été distingués différemment par ces deux personnes (Pièces n° 2 et 3).

L'objet volant non identifié s'est déplacé dans un premier temps au dessus de la rue à dans la direction Ouest-Est, puis, il s'est stabilisé au dessus de G . Il s'est éloigné très lentement vers le Sud (direction ).

Au cours des jours suivants, nous avons appris que Madame D L 60 ans, domiciliée à rue de avait observé également un fait similaire. Cette dernière déclare qu'en janvier 1981 et qu'en janvier 1982 elle a observé un objet sphérique de couleur rouge (feu) au dessus du bois de , c'est à dire au Sud de . L'objet s'est éloigné en direction de

L'objet a été vu le soir vers 20 heures 30. Il faisait nuit et à ces périodes il gelait et le ciel était dégagé.

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DATE DE CLOTURE

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ

DESTINATAIRES

LE 29 mars 1982

SIGNATURE(S)

SIGNATURE ET CACHET

1 Monsieur le Sous-Préfet  
 1 Monsieur le Procureur de la République  
 2 M. le Général, Cdt la 1ère  
 1 M. le Ministre des Armées  
 ARCHIVE TRANSMISE AU CDT. de Groupement.

GROUPEMENT

de la

COMPAGNIE OU ESCADRON

de

UNITE

Brigade de

P.V N° 241 / 19 82

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE

O.V.A.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE  
ENTENDUE

G

, M

39 ans.

RÉFÉRENCES

CE JOUR vingt-et-un février mil neuf cent quatre vingt-deux,  
NOUS SOUSSIGNÉ(S), F , B Gendarme, Agent de Police Judiciaire

VU LES ARTICLES 20 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

nous entendons à seize heures cinq.

G , M 39 ans, lamineur, demeurant à  
. commune de , né le à  
fils de A et de B S , marié, un enfant, de nationalité française, qui nous déclare :

----- C'est bien moi qui vous ait informé d'un fait anormal dans le ciel ce matin. -----

----- Ce matin, j'ai quitté mon travail à 6 heures. Je suis rentré à bord du véhicule de Monsieur R Alors que nous circulations entre et Monsieur, nous avons remarqué sur notre droite, c'est à dire au sud-Est, une grosse boule qui scintillait, d'un diamètre de 15 à 20 centimètres. Nous avons marqué deux arrêts afin d'observer si cela n'était pas une hallucination. J'ai pu remarquer que cette boule s'éloignait de nous. Nous sommes rentrés le plus vite possible à notre domicile et j'ai observé cette chose à l'aide de mes jumelles. J'ai remarqué que la forme brillait énormément et qu'elle changeait de formes géométriques (ronde, ovale, triangle). J'ai remarqué également un trait noir, plutôt flou qui séparait l'objet en deux. Il n'y avait aucun bruit. -----

----- A 8 heures, malgré qu'il faisait jour et que le soleil était levé je pouvais le distinguer encore mais je ne voyais qu'un petit point. -----

----- S.I.: J'ai travaillé du poste du soir, c'est à dire de 22 heures le 20 à 6 heures ce matin. -----

Le vingt-et-un février mil neuf cent quatre vingt-deux, à seize heures vingt-cinq.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations).

## GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT

de

COMPAGNIE OU ESCADRON

de

UNITE

Brigade de

P.V N° 241 / 19 82

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE

O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE  
ENTENDUE

Ri , J M , ans.

RÉFÉRENCES

CE JOUR vingt-et-un février mil neuf cent quatre vingt-deux,  
NOUS SOUSSIGNÉ(S), F , B , Gendarme, Agent de Police Judiciaire

VU LES ARTICLES

20 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,  
entendons à dix sept heures :

R . J -M ans, employé à , demeurant à  
commune de ( )né le à  
de G et de M -A D , marié, un enfant, de nationalité  
française, qui nous déclare :

----- Ce jour, j'ai quitté mon travail à à 6 heures.  
Je me trouvais avec Monsieur G . Alors que nous nous trouvions  
entre et à bord de ma voiture, simultanément notre  
attention a été attirée à hauteur du pont enjambant la par une  
grosse boule blanche, très brillante, d'un diamètre de 30 centimètres  
Elle se trouvait au dessus de , près de la . Nous  
nous sommes arrêtés et nous avons remarqué que cette boule avançait len-  
tement au dessus de la localité de . En arrivant à , nous  
l'av-  
ons perdue de vue et lorsque nous sommes arrivés rue de  
elle est réparue sur notre droite à hauteur de Nous avons  
poursuivi notre route vers . Nous nous sommes arrêtés chez  
Monsieur G . A ce moment, la boule se trouvait derrière  
c'est à dire au Je l'ai observée à la jumelle. J'ai remarqué  
sur cette boule qui était blanche, des points lumineux de couleur verte,  
orange et rouge, d'un seul côté. Progressivement, cette forme s'est  
éloignée dans la direction , -----

----- S.I.: J'ai travaillé du poste de nuit, c'est à dire du 20.2.82  
à 22 heures au 21.2.82 à 6 heures. Ce matin,

Le vingt-et-un février mil neuf cent quatre vingt-deux, à dix-sept  
heures vingt-cinq.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste  
et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations).

GROUPEMENT

lie  
COMPAGde  
UNITE

Brigade de

P.V N° 241 / 1982

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE

C.V.N.I.

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE D L , épouse D

RÉFÉRENCES

CE JOUR vingt-six février mil neuf cent quatre vingt-deux,  
NOUS SOUSSIGNÉ(S), F , B , Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

VU LES ARTICLES 20 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

nous entendons à dix-sept heures trente :

D , L , épouse D , ans, demeurant au  
numéro , née le  
à ( ), de nationalité française, qui nous déclare :

----- Mi-janvier 1981, vers 20 heures 30 en fermant les volets de mon habitation, j'ai vu une boule de couleur feu dans la forêt de Je l'ai vu à travers les arbres. Cette forme avait un rayon de dix mètres environ. Cette boule s'est élevée dans le ciel très doucement verticalement. Elle a mis plus de cinq minutes pour s'élever très très haut dans le ciel. J'ai eu l'impression que la forme s'est rapprochée de moi. C'est à dire qu'elle s'est élevée entre la forêt et mon habitation Au départ, je pensais que la forêt était en feu. -----

----- Cet objet s'est éloigné par la suite en direction de il me semble que l'objet suivait la . Ce jour là, la nuit était claire il gelait et les étoiles brillaient. -----

----- En Janvier 1982, j'ai revu un objet semblable mais il était très haut dans le ciel. L'objet avait la même couleur. Je l'ai vu vers 21 heures heure à laquelle j'ai l'habitude de me coucher. A ce moment, il gelait également et le ciel était dégagé. Il n'y avait pas un nuage. -----

Le vingt-six janvier mil neuf cent quatre vingt-deux, à dix sept heures cinquante-cinq.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclaration).

OBS

DIMANCHE 21 2 1982 A 5 H 0 M 0 S TU

LATITUDE NORD (DEG) 49.50

LONGITUDE EST (DEG) 6.00

DEG	SOLEIL	ANTARES	VEGA	ALTAIR	DENEB	VENUS
AZIMUT	87.58	166.04	89.49	103.16	62.94	119.12
SITE	-16.16	12.98	54.94	22.31	39.02	4.37

ALTITUDE DE L OMBRE AU ZENITH(KM) 262.33

